



**EXAMEN NORMALISÉ : 1<sup>er</sup> SEMESTRE**

à Janvier 2016

**Matière :** Français

**Durée :** 2H

**Niveau :** 3 AC

Texte :

**Enquête**

*Droits de l'enfant*

# C'est quoi le bilan ?

Cette année, nous fêtons le 26<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Un document ratifié par le Maroc en 1991. L'occasion de penser sur la protection des droits de l'enfant dans notre pays.

Stéphane EDGARIE



Chaque journée du 20 novembre est dédiée aux droits de l'enfant. Une date clé dans l'histoire des droits humains puisque le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte à New York un texte qui reconnaît pour la première fois l'enfant en tant que sujet de droit. Il s'agit du premier texte international juridiquement contraignant qui consacre l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant. Un enfant étant considéré comme un individu mineur (de moins de 18 ans ou moins quand la majorité légale dans un pays n'atteint pas l'âge de 18 ans).

Cette convention a été établie pour rendre compte, dans chaque pays adhérent, de la protection des droits les plus fondamentaux comme le droit à la vie, à la protection, à l'éducation ou encore à la dignité.

### **International : une situation alarmante**

En 2014, l'Unicef publie le rapport « Cachée sous nos yeux, une analyse statistique de la violence envers les enfants ». Ce rapport utilise des données sur 190 pays, publiant ainsi la plus importante compilation de statistiques à ce jour sur la violence envers les enfants. Et les chiffres sont effrayants.

En 2012, presque 95 000 enfants et adolescents ont été victimes d'homicide, ce qui devient l'une des premières causes de décès ou blessures évitables chez l'enfant. Les victimes sont pour la grande majorité originaires de pays à revenu faible et intermédiaire.

De plus, environ 5 enfants sur 10 dans le monde (ce qui équivaut à presque un milliard) entre 2 et 14 ans sont sujets à des châtements physiques infligés par les personnes qui s'occupent d'eux de manière régulière comme des membres de la famille ou des institutions écolières.

Par ailleurs, dans ce rapport, l'Unicef met le doigt sur une résignation féminine quant aux châtements corporels et psychologiques. En effet, près de la moitié des filles dans le monde (âgées de 15 à 19 ans) estime qu'il est justifié qu'un conjoint batte et maltraite sa femme. En Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, ce chiffre s'élève à plus de la moitié. Dans cette tranche d'âge, elles sont près d'un quart à avoir déclaré être victimes de violence depuis l'âge de 15 ans.

### **Enfants marocains en danger ?**

S'il est vrai que de nombreuses instances internationales louent les efforts en matière de protection des droits de l'enfant au Maroc, certaines tiennent tout de même à tirer la sonnette d'alarme quant à certaines violences qui sont monnaie courante et pas souvent assez sévèrement punies. Prenons le viol sur mineur(e) par exemple.

Plusieurs cas récents font état de viols sur enfants punis de peines très légères. Les chiffres recensant le nombre d'agressions sur mineurs restent difficiles à obtenir, les victimes et leurs familles ayant peu souvent le courage d'aller porter plainte après de tels abus et préférant ne pas les rendre publics.

Un rapport élaboré par la Coalition contre les abus sexuels sur les enfants (COCASSE) présenté en juin 2015 mettait en lumière 360 agressions entre 2010

et 2015 dont 75% ont été perpétrées par un membre de leur famille. La COCASSE avait recensé 65 cas de pédophilie en 2012, 76 en 2013 et 81 cas pour l'année 2014. Pendant les premiers mois de l'année 2015 (jusqu'au mois de juin), pas moins de 42 agressions ont été enregistrées. Les crimes sont d'autant plus odieux qu'ils sont pour la majorité perpétrés contre des enfants de moins de 10 ans.

### **Quelques chiffres**

-On évalue à plus de 100 000 le nombre de mineures mariées, parfois dès l'âge de 12 ans. Ces mariages sont conclus en grande majorité dans le milieu rural.

-Chaque jour, environ 24 enfants sont abandonnés à leur naissance.

-L'un des droits fondamentaux de l'enfant est un accès égalitaire à l'éducation et au monde du travail. En 2012, l'Unicef estimait qu'un enfant né dans une famille appartenant aux 20% de la population la plus pauvre du Maroc a deux fois plus de chance de mourir avant l'âge de cinq ans qu'un enfant issu d'une famille appartenant à la couche des 20% les plus riches.

-Le taux de mortalité infantile continue de baisser mais il reste cependant plus élevé que chez nos voisins du Maghreb. 30 enfants sur 10.000 meurent avant l'âge de 5 ans. En Algérie, ce même taux est de 25 pour 1000 et de 15 en Tunisie.

-En ce qui concerne l'éducation, les disparités sont les plus flagrantes au niveau du secondaire. En milieu rural, seuls 27,5% des enfants accèdent au collège quand 77,4% des enfants du milieu urbain y sont inscrits.

-De même, 44% de la population rurale n'a pas accès au soin contre 28% en milieu urbain.

-600.000, c'est le nombre de mineurs dans le marché du travail (surtout dans le milieu rural)

## I - Etude de texte :

1)-Lis le texte et réponds à ce qui suit :

0.5 a)-l'auteur du texte :

0.5 b)-le type du texte :

0.5 c)-le genre du texte :

0.5 d)-le type d'énoncé :

0.5 e)-la source du texte :

1 2)-De quoi parle-t-on dans le texte ?

1 3)-S'agit-il d'un bilan positif ou négatif ? Justifie ta réponse.

1 4)-En te référant au texte ; cite les droits les plus fondamentaux qu'a établie la convention internationale relative aux droits de l'enfant (trois droits).

1 5)-D'après ce bilan ; les violeurs des enfants ; sont-ils sévèrement punis par la loi ? Justifie ta réponse en te référant au texte.

6) -Complète ce qui suit en puisant dans le texte :

0.5 a)-un connecteur logique :

0.5 b)-un modalisateur :

0.5 c)-une donnée chiffrée :

1 7)-D'après le bilan de l'année 2012 ; quelles sont les origines des enfants et des adolescents victimes d'abus sexuels ?

1 8)-Détermine la visée du texte.

## II - /Fonctionnement de la langue :

1)-Dis autrement :

0.5 -Chaque journée du 20 novembre est dédiée aux droits de l'enfant :

2)-Donne l'antonyme du mot souligné :

0.5 -Une situation alarmante :

3)-Complète le tableau suivant :

	Les figures de style	Les phrases qui les expriment
0.5	-une comparaison	-dans le texte
0.5	-une énumération	-dans le texte
0.5	-	-De l'innocence souillée par un monstre.

2 4)-Relie les deux propositions suivantes de façon à exprimer une fois la cause ; une fois la conséquence :

-On ne connaît pas avec exactitude le nombre des cas récents qui font état de viols sur enfants punis de peines légères. Les chiffres recensant les agressions sur les mineurs restent difficiles à obtenir.

1 5)-Applique un raisonnement concessif à l'énoncé suivant :

-Les abus sexuels sur enfants sont considérés comme particulièrement monstrueux. Les peines infligées aux violeurs sont très légères.

1 6)-Ecris au temps qui convient les verbes entre parenthèses :

-Si la loi punissait sévèrement les violeurs ; ces derniers ne (récidiver) plus.

1 -Les abus sexuels (rester) les sévices les plus monstrueux que subissent enfants et adolescents.

-Dans le cas où la victime (survivre) après un viol ; elle (mener) une vie compliquée.

1.5 7)-Ecris correctement les mots entre parenthèses.

-En juillet dernier, Fatima-Zahra, une fillette de trois ans a été (abuser) par un voisin quinquagénaire, profitant de l'absence de sa mère .Plusieurs médias se sont (emparer) de l'affaire clamant que l'agresseur n'avait écopé que d'une peine de deux mois. (Choquer), la mère de la petite a contacté la Coalition contre les crimes sexuels sur enfants qui a (demander) à se constituer partie civile dans cette affaire et réclame vingt-ans de prison pour le violeur .C'était en octobre , l'affaire reste à suivre.

20/20 **Production écrite :**

**Sujet :** En te basant sur le document qui t'a été présenté, rédige une lettre ouverte dans laquelle tu exposes ta prise de position qui s'oppose à la violence, au viol et à la maltraitance des enfants.

-Appuie tes arguments par une exemplification relative à ce comportement allant à l'encontre des droits de « l'Enfant ».

**NB : Ne pas dépasser une vingtaine de lignes.**